Le 26 mai 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

Mardi 2 juin 2026 à 18h30

À la Salle des fêtes de Roches-Bettaincourt

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des Conseils Communautaires du 30 avril 2026
2. Business Sud Champagne : Retrait de la CCMR
3. Tableau des effectifs
4. Élections professionnelles 2026
5. Demande de subvention RPE
6. Demande de subvention crèches
7. Attribution du marché de restauration scolaire
8. Bail relatif à l'installation des services du SSIAD de Bourmont
9. Aménagement de la Poste de Bourmont : Avenant 2 maîtrise d'œuvre
10. Remboursement EDF cyclo rail
11. Désignation d'un délégué représentant au CNAS
12. Convention d'assistance technique Voirie avec le Conseil Départemental
13. Subventions aux associations
14. Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h16
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_2-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2026_5_2

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Tableau des effectifs

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h16
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_2-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, dans le cadre de l'évolution des besoins des services de la communauté de communes, notamment la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2026, de modifier certains postes d'agents du scolaire afin de prendre en compte le changement de fournisseur de restauration et d'intégrer les besoins liés au réchauffage des plats qu'il n'y avait pas auparavant. Et de créer également un poste d'Agent spécialisé principal de 2éme classe des écoles maternelles pour un agent qui a déjà bénéficié de six années de contrat à la CCMR et qui a obtenu le concours D'ATSEM.

Vu le tableau des effectifs,

Le Président propose à l'assemblée :

Une augmentation de temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1 ère classe de 16.64/35 à 18.21/35 à compter du 1er septembre 2026

Et une augmentation de temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation de 27.45/35 à 29.01/35 à compter du 1er septembre 2026

Une création de poste d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de 29.92/35 à compter du 12 juillet 2026.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h16
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_3-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_3

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Elections professionnelles 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h16
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_3-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L. 251-5 à L.251-10 du Code Général de la Fonction Publique, un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu de l'effectif constaté au 1er janvier 2026 qui est de 68 agents, de créer un Comité Social Territorial local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE de créer un Comité Social Territorial local.

FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à : 3

FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à : 3

AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_4-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_4

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Demande de subvention RPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_4-DE

Dans le cadre de l'itinérance du Relais Petite Enfance sur le territoire la Communauté de Communes, un kakémono, du matériel d'éveil et sensoriel seraient nécessaires,
Considérant que ce projet rentre dans les thèmes susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 80 % par la Caf.

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	**Recettes**	
Illoud		Illoud
681.23 € HT	Caf (Fonds locaux)	544.98 € HT
	Communauté de Communes Meuse Rognon	136.25 € HT
	Autres partenaires	0,00 €
	Total (HT)	681.23 € HT

Le Président propose de solliciter une demande de subvention auprès de la Caf d'un montant de 544.98 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le plan de financement proposé

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Marne

DIT que cette dépense est prévue au budget Annexe « Petite Enfance » 2026.

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_5-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_5

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Demande de subvention crèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_5-DE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de travail des agents et de l'accueil des enfants de la crèche Titou à Doulaincourt, l'achat de matériel de puériculture est nécessaire, le Président présente une demande de subvention auprès de la Caf.

Ce projet rentre donc dans les thèmes susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 80 % par la Caf.

Les plans de financement sont les suivants :

Dépenses	**Recettes**	
Titou		
3 932,15 € HT	Caf (Fonds locaux)	3 145,72 €
	Communauté de Communes Meuse Rognon	786,43 €
	Autres partenaires	
	Total (HT)	3 932,15 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le plan de financement proposé

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Marne

DIT que cette dépense est prévue au budget Annexe « Petite Enfance » 2026.

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_6-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_6

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Attribution du marché de restauration scolaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_6-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2026 autorisant le lancement de la procédure de consultation,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 juin 2026,

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a engagé une procédure de consultation en vue de la passation d'un marché public relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire.

Ce marché est décomposé en deux lots :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire pour les écoles de Andelot-Blancheville, Rimaucourt et Bourdons sur Rognon

Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire des écoles de Graffigny-Chemin et Breuvannes en Bassigny

La consultation a été menée selon une procédure adaptée conformément au Code de la commande publique.

Après analyse des offres effectuée au regard des critères définis dans le règlement de consultation (notamment la valeur technique et le prix des prestations)

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis sur le choix des attributaires.

Au vu de cet avis, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot n°1 : attribué à la Société API Sud Champagne pour un montant estimatif de 59 865 € HT soit 15 350 repas à 3.90 €;

Lot n°2 : attribué à la Société Française de Restauration et Services pour un montant estimatif de 45 360€ HT soit 11 200 repas à 4.05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'attribution du marché public de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire selon les modalités exposées ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces nécessaires à leur exécution ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe scolaire.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h18
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_6-DE

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,



Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h20
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_7-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_7

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Bail relatif à l'installation des services du SSIAD de Bourmont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h20
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_7-DE

La Communauté de communes doit conclure un bail de location avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Bourmont en vue de son installation dans les locaux réhabilités situés 49 bis Faubourg de France à Bourmont.

Cette installation intervient dans le cadre du transfert du SSIAD depuis la Maison de santé de Bourmont vers ces nouveaux locaux.

Elle s'inscrit également dans une démarche de coordination et de regroupement des professionnels de santé, avec l'installation future des kinésithérapeutes actuellement hébergés au sein de l'EHPAD de Bourmont à la Maison de santé de Bourmont.

Il est proposé de conclure un bail de location d'une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel fixé à 450,00 € révisable chaque anné.

Le bail sera établi par acte notarié. Il est proposé que l'intégralité des frais afférents à cet acte soit supportée par le locataire.

Par ailleurs, afin de préciser la répartition des charges entre les parties, il est proposé que le locataire prenne en charge l'ensemble des frais liés à l'entretien courant, à la maintenance et aux vérifications réglementaires des locaux, des équipements techniques et des espaces extérieurs mis à sa disposition, ainsi que les contrats nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur conformité.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver les conditions de ce bail et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion d'un bail de location avec le SSIAD de Bourmont pour les locaux situés 49 bis Faubourg de France à Bourmont ;

FIXE la durée du bail à 6 ans ;

FIXE le loyer mensuel à 450,00 €, révisable chaque année ;

DIT que le bail sera établi par acte notarié et que les frais correspondants seront intégralement supportés par le locataire ;

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h20
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_7-DE

APPROUVE la répartition des charges telle que présentée ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h20
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_8-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2026_5_8

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Remboursement EDf cyclo rail

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h20
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_8-DE

Monsieur le Président expose que l'ESARB a payé des factures d'EDF pour l'année 2025 correspondant à la consommation d'électricité du site du CYLO RAIL pour la période du 1er janvier au 31 août 2025.

L'ESARB n'étant plus gestionnaire du site du cyclo rail depuis le 1er janvier 2025

Le Président rappelle que par délibération n°2025_4_21 en date du 23 juin 2025 et par délibération n°2025_7_11, le montant de 306,54 € TTC leur avait déjà été remboursé.

Suite à la clôture du contrat, l'ESARB a fourni la facture de résiliation.
Il appartient à la Communauté de Communes Meuse Rognon de procéder au remboursement des factures d'électricité pour un montant total de 169,93 € TTC à l'ESARB.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

DÉCIDE de procéder au remboursement de 169,93 € correspondant aux factures d'électricité du site du cylo rail pendant la période du 1er janvier 2025 au 31 août 2025 à l'ESARB

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h22
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_9-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_9

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Designation d'un délégué representant au CNAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h22
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-2026_5_9-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts du CNAS

Le Président rappelle à l'assemblée que la collectivité est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association qui met en œuvre une action sociale au profit des agents des collectivités territoriales.

Conformément aux statuts du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner :

un délégué élu, représentant le collège des élus ;
un délégué agent, représentant le collège des agents.

Ces deux représentants participent à la vie de l'association et assurent le lien entre le CNAS et la collectivité.

Considérant le renouvellement du Conseil Communautaire suite aux élections

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au CNAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉSIGNE :

1. Délégué élu : Jean-Philippe NUFFER, Fonction : 4ème Vice-Président
en qualité de délégué élu auprès du CNAS.

2. Délégué agent : Séverine MARGAINE, Fonction : RH
en qualité de délégué agent auprès du CNAS.

PRECISE QUE :

ces désignations sont valables pour la durée du mandat en cours,
sauf nouvelle délibération ;

les représentants seront chargés de participer aux instances et à la vie du CNAS.

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution
de la présente délibération.

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h22
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-20266_5_10-DE

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2026_5_10

Nombre de délégués en exercice : 79

Présents : 52

Votants : 58

Objet : Subvention aux associations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

L' an deux mille vingt six, le mardi 02 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de Bettaincourt à ROCHES BETTAINCOURT, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Titulaires : Monsieur CHANE Didier, Monsieur SCANDELLA Yves, Monsieur SMET Philippe, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Madame BERGAMINI Claudine, Monsieur BLANCHON Patrick, Monsieur DEMANGE Alexandre, Monsieur DESPREZ Jean-Marie, Monsieur GILLET Bertrand, Monsieur GUIMARD Jérôme, Madame MOREL Sylvie, Monsieur POULAIN Philippe, Madame THEVENOT Margaux, Monsieur TRUFFOT Benoit, Monsieur VARGAT Eric, Madame DEBRIENNE-JANEL Brigitte, Madame GARNIER Marie-Line, Monsieur RIPART Josselin, Madame ROYER Odile, Monsieur COQUEBLIN Bruno

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur MORLOT Vincent, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GILLET Bertrand
Monsieur COLLOMB Didier a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude
Madame BRIARD Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Madame LEGOUGNE Corinne a donné pouvoir à Madame GAUVAIN Christelle
Monsieur THIRY Emmanuel a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BECUS Annie, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur AMOURIQ Pierre, Madame BARBANT BEUNET Sonia, Madame BRIARD Laurence, Monsieur DUBOS Stéphane, Monsieur ECOSSE Florent, Monsieur HUMBERT Frédéric, Madame LEGOUGNE Corinne, Monsieur LOBEROT Frédéric, Monsieur THIRY Emmanuel, Monsieur FALENTIN Eric, Madame GERVAIS Virginie

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Claire BOURCELOT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h22
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-20266_5_10-DE

Le Président rappelle à l'assemblée le souhait de la Communauté de Communes Meuse Rognon d'accompagner les associations sportives et culturelles dans leur fonctionnement et l'organisation de leurs manifestations.

A ce titre, des subventions peuvent être allouées aux associations selon un calendrier précis et un barème établi pour les associations sportives.

Pour 2026, les demandes de subventions devaient être déposées au sein des services de la CCMR pour le 15 mars 2026. Une période complémentaire a été accordée jusqu'au 6 avril, afin de prendre en compte les dossiers arrivés tardivement ou qui étaient à compléter.

La Commission Vie Associative, attractivité du territoire et tourisme s'est réunie le 6 mai dernier et propose à l'assemblée l'attribution des subventions aux associations sportives selon le tableau suivant :

Désignation	Subvention Proposée
AC Bourmont Tennis	6 835 €
AC Saint Blin Tennis	1 155 €
CS Doulaincourtois	2 200 €
ESARB Foot	9 000 €
ESARB Gym	390 €
ESARB Danse	2 180 €
ESARB tennis de table	180 €
ES Breuvannes Foot	2 200 €
FC Prez/Bourmont	9 000 €
US Vallée du Rognon	960 €
Judo Breuvannes	1 500 €
ACSB Running	930 €
Tennis de table breuvannais	1 140 €
CEC 52	2 000 €
Judos Illoud	2 000 €
TOTAL	*41 670 €*
Subventions “manifestations sportives exceptionnelles”	
Etoile Sportive Breuvannais Color Run 3ème édition	3 000 €
ACSB Running Trail des Béliers	1 100 €
TOTAL	*4 100 €*

Pour les associations culturelles, la Commission Vie associative propose d'attribuer les subventions suivantes :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/06/2026 à 08h22
Réference de l'AR : 052-200069664-20260602-20266_5_10-DE

Désignation	Subvention Proposée
Orcivalys (concert les Finlandia)	600 €
Harmonie Cantonale	1 200 €
Patrimoine et Esprit d'Art (fonctionnement)	600 €
An'Arts'Chroniques (Caf'ART'Naüm)	8 000 €
Louise Michel	1 500 €
TOTAL	*11 900 €*

Monsieur Jean-Philippe NUFFER et Madame Marion LERAT ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ALLOUE les subventions proposées ci-dessus aux associations sportives et culturelles

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/06/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE-ROGNON

Nicolas LACROIX